

un créancier dont la mort est imminente... D'après les termes de convention intervenus entre cet homme et moi, la somme considérable qu'il m'a prêtée devra être remboursée à son héritière huit jours après son décès... or, s'il s'éteint avant que la fortune de Robert Vallerand soit dans mes mains, je serai perdu sans ressources... Comprenez vous ?

— Parfaitement... Quelle somme devez-vous à ce créancier ?

— Un million, plus les intérêts d'une année...

— Et l'héritier n'accepterait pas une transaction, un atermoiement ?

— Non... Cet héritier est une jeune fille qui, forte de son droit, se montrerait inexorable, j'en ai la certitude...

— Les femmes n'entendent rien aux affaires. Quant on leur doit de l'argent elles veulent être payées... fichue engeance !! Le nom du créancier ?

— Le comte de Terrys...

— L'héritière ?

— Sa fille unique... J'avais trouvé un biais pour éviter ce remboursement à bref délai : marier mon fils avec Honorine de Terrys pendant que le comte vit encore...

— Très ingénieux ! fit Léopold.

— Mais, poursuivit Pascal Lantier, le mariage n'était possible qu'à la condition que mon fils possédât, ou tout au moins dût posséder dans l'avenir, une fortune égale à la fortune de mademoiselle de Terrys... Je comptais sur ma belle-sœur... J'avais fait le voyage de Romilly afin de lui demander d'assurer par contra un million à son neveu qu'elle paraît aimer beaucoup...

— Mais, interrompit Léopold, votre belle-sœur vous a répandu par un refus net et carré... Sachant sa fille vivante, elle n'existe plus que pour elle et veut lui conserver sa fortune intacte.

— C'est cela même...

— Le comte de Terrys est condamné ?

— Sans appel... Il s'éteindra d'un moment à l'autre... Depuis cinq ans tout serait fini s'il ne soutenait sa vie au moyen d'un remède étrange, inconnu des médecins...

— Quel est ce remède ?...

— M. de Terrys a voyagé beaucoup... C'est aux Indes qu'il a contracté le germe de cette maladie, et c'est des Indes qu'il a rapporté je ne sais quel poison mystérieux devenu l'antidote de son mal.

— Je demande une explication plus complète... fit Léopold fort intrigué.

Pascal raconta en détail à son complice ce que lui avait confié le père d'Honorine au sujet de la poudre de crotale dont il s'administrerait depuis plusieurs années des doses minuscules. Il ajouta le récit de la scène effrayante à laquelle il avait assisté après l'absorption d'une de ces doses.

L'attention du ci-devant réclusionnaire devenait très intense.

— Ah ça, cet homme fait de son corps un bocal de poison ! s'écria-t-il après avoir écouté jusqu'au bout.

— Sans doute, mais ce poison le sauve...

— Où est la preuve ? Je vois là une situation à exploiter à votre profit, par conséquent au nôtre... s'écria le misérable dont les yeux étincelaient.

— Je ne vous comprends pas... murmura l'entrepreneur.

— C'est en secret, venez-vous de me dire, que le comte prend la poudre de crotale ?

— Oui... Je suis le seul à connaître ce traitement...

— Et vous ne comprenez pas quel parti nous pouvons tirer de la connaissance d'un pareil secret ?...

Pascal secoua la tête. Léopold poursuivit :

— Supposez qu'une lettre anonyme adressée au procureur de la république accuse la fille d'avoir empoisonné son père... On fait l'autopsie du cadavre... on le trouve gorgé de poison. Mademoiselle de Terrys est arrêtée, jugée, condamnée, et, avant que les tribunaux aient nommé un administrateur judiciaire de ses biens, vous êtes en mesure de payer la somme que vous devez à la succession... Est-ce clair ?

L'entrepreneur, devenu livide, écoutait en frissonnant.

— Ma parole, on croirait que ça vous épouvante ! continua Léopold d'un ton railleur. Le proverbe qui dit : « Aux grands maux les grands remèdes ! » est cependant plein de bon sens...

— Je n'ai pas peur, répliqua Pascal, agité d'un tremblement nerveux qui démentait ses paroles, mais j'ai moi-même rendu impossible l'accusation dont vous parlez...

— Comment cela ?

— L'idée m'était venue comme à vous qu'on pourrait soupçonner quelqu'un d'empoisonnement... J'ai appelé sur ce sujet l'attention du comte...

— Ah ! niais ! triple niais ! murmura Léopold assez haut pour être entendu de son complice.

Loin de se fâcher de l'épithète, ce dernier répéta :

— Oui, niais ! triple niais ! Vous avez bien raison ! J'ai cité à M. de Terrys un exemple qui a produit sur lui une impression profonde, et, dans la crainte que quelqu'un de ceux qui l'entourent fût accusé après sa mort, il a résolu d'ajouter au manuscrit de ses souvenirs, rédigés jour par jour, une relation de sa maladie et du traitement par lequel il la combat.

— Il a écrit cela devant vous ?

— Non, mais il a dû l'écrire le soir même.

— Vous pouvez vous vanter de lui avoir donné là une fameuse idée ! s'écria l'ex-réclusionnaire avec rage.

Pascal baissa la tête humblement et ne répliqua point.

— Ces « Souvenirs » dont vous parlez sont-ils connus de mademoiselle de Terrys, reprit Léopold après un silence.

— Non... Elle ne les connaîtra qu'après la mort du comte

— Où les place-t-il ?

— Dans le tiroir d'un meuble de son cabinet de travail.

— Tiroir fermé à clef ?

— Oui, soigneusement.

— Que fait-il de la clef ?

— Il la porte suspendue à un trousseau dont il ne se sépare jamais...

— Vous en êtes sûr ?

— Absolument.

— Savez-vous ce que contient le tiroir où se trouvent les « Souvenirs ? »

— D'autres papiers importants, des titres de fortune. La boîte de cristal renfermant la poudre de crotale est dans le tiroir au-dessous...

— Il nous faut ces papiers... il nous faut le manuscrit... il nous faut cette boîte ! fit Léopold avec une animation fébrile : il faut enfin que nous n'ayons rien à craindre de mademoiselle de Terrys, et qu'elle ait tout à redouter de nous !...

— Hélas ! c'est impossible... balbutia Pascal.

— Allons donc ! « Impossible est un mot stupide, inventé par des imbéciles !! Pour les hommes intelligents, et j'en suis !... il n'existe pas ! !

— Que voulez-vous faire ?

— Vous prouver que je serai pour vous le plus utile des